

**PROCES-VERBAL du**  
**Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois**  
**Réunion du MERCREDI 03 AVRIL 2013 à 20 h 00**

Etaients présents :

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
<b>M. RICHARD Bernard</b>	<b>M. VALLÉE Marc</b>	<b>Mme BELDENT Jeannine</b> Mme SANCHEZ Isabelle M. PIERRE Bernard-Jean
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
<b>M. SUSINI Jean-Paul</b> M. CLEMENT Henri	M. FLEISCHMAN Thierry (suppléant de M. COLLET Jacques) M. PICHON Alain	<b>M. GOULLIEUX Pierre</b> M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel M. FERON Sylvain Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
<b>LA FERTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
<b>Mme PIERRE Nathalie</b> Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel M. ESPUELA-LOPEZ Leandro M. COUBEAU Ivan Mme ETHEVE Claudia M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. BENDJEBBAR Mostefa M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHEM Ludovic	<b>M. FORTIER Patrick</b> Mlle DELAMOTTE Isabelle	<b>M. DELAITRE Michel</b>
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
M. VIVET Emmanuel (suppléant de M. CAMELOT Jean-Pierre)	<b>M. BOISNIER Gérard</b>	<b>M. ROMANOW Patrick</b> M. GEOFFROY Denis
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
<b>Mme ROBCIS Josselyne</b> M. CHERON Michel M. HENNEQUIN Sébastien	<b>M. GEIST Gérard</b>	<b>M. SPECQUE Claude</b> M. BOISDRON Patrick
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
<b>Mme KUPZACK Danielle</b> M. RIGAULT Pierre	<b>M. ARNOULT François</b>	
<b>USSY SUR MARNE</b>		
M. HORDÉ Pierre (suppléant de <b>M. PRISÉ Guy</b> ) M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

**Délégués représentés par pouvoir :**

M. DE SOUSA Humberto par M. GOULLIEUX Pierre  
M. MORET Jean-Claude par Mme PIERRE Nathalie  
Mme COPEAUX Jacqueline par M. CELERIER Daniel  
Mme COLONNA Françoise par M. VANTYGHM Ludovic  
M. HINCELIN Hubert par M. SPECQUE Claude  
M. FOURMY Philippe par M. ARNOULT François

**Secrétaire de séance :**

M. ETHEVE Claudia

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

\* \* \*

**I – SERVICES GÉNÉRAUX :**

I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012.

I – 3 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012.

I – 4 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2013.

I – 5 ■ TEOM ANNEE 2013 :

⇒ Vote des Taux

I – 6 ■ TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2013.

I – 7 ■ MOTION SUR L'INSCRIPTION AU SDRIF 2013 D'UN SECTEUR D'URBANISATION DE 75 HECTARES SUR LE SITE DES EFFANEAUX.

I – 8 ■ MODIFICATION STATUTAIRE DU SMERSEM – ARTICLE 7 – DUREE DU SYNDICAT.

\* \* \*

Informations diverses le cas échéant.

\* \* \*

Madame BELDENT ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint. Elle précise qu'un erratum a été déposé sur la table devant chaque délégué.

**SERVICES GÉNÉRAUX**

◆ I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012 :

Il est exposé que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion, retraçant les dépenses et recettes réelles de l'année 2012, dont les dépenses et recettes prévisionnelles ont été établies par la Cour Régionale des Comptes, fait apparaître les montants de réalisation suivants :

❖ Section de fonctionnement :	
• Dépenses :	7 464 009,01 €
• Recettes :	7 886 297,99 €
❖ Section d'investissement :	
• Dépenses :	1 732 550,24 €
• Recettes :	1 042 604,87 €
❖ Restes à réaliser :	
• Dépenses :	262 540,33 €
• Recettes :	2 116 448,50 €

Compte tenu des reports de l'année 2011, le résultat de clôture s'établit à :

❖ Section de fonctionnement :	1 057 703,25 € (excédent)
❖ Section d'investissement :	1 556 169,09 € (déficit)

Le compte administratif peut se résumer :

Section de fonctionnement :

**DEPENSES :**

- Chapitre 011 :** 2 693 298,91 € dont certaines dépenses ont dépassé les prévisions comme pour l'eau et l'assainissement (60611), l'énergie (60612), les carburants (60622), les fournitures d'entretien (60631), les bâtiments (61522) (dû à la piscine), le nettoyage des locaux (6283) (du fait du dojo), les autres impôts (637) (du fait de la taxe sur les bureaux).  
Le compte 611 est en fort dépassement mais se compense pour partie avec celui de la maintenance (6156).  
Les baisses par rapport au prévisionnel concernant notamment les comptes des fournitures scolaires (6067) pour le RPI, les voies et réseaux (61523) (du fait des travaux de voirie pour les communes ayant débuté en fin d'année à cause du blocage du budget), les études et recherches (617), les transports (6247) du fait de la TVA qui n'a plus été payée en fin d'année.
- Chapitre 012 :** 1 795 891,42 € conforme au prévisionnel.
- Chapitre 014 :** 66 268,00 € soit moitié moins que les prévisions.
- Chapitre 65 :** 2 473 092,07 € se caractérisent par les indemnités aux élus, le concours au SDIS, les versements au SMITOM (1 670 011,67 €) et au Syndicat Mixte Marne Ourcq (80 000 €), et les subventions aux associations.
- Chapitre 66 :** 233 899,51 € correspondant au remboursement des intérêts de la dette.
- Chapitre 67 :** 80,00 € pour l'annulation d'un titre.
- Chapitre 042 :** 201 479,10 € correspondant aux amortissements des biens.



## RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 741 125,77 € correspondant aux subventions pour la piscine et le Dojo de Saâcy.
- ❑ **Chapitre 10 :** 100 000 € d'affectation du résultat.
- ❑ **Chapitre 040 :** 201 479,10 € d'amortissement, corollaire du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire à 20 h 25.

Monsieur GEIST procède au vote :

### ⇒ Pour le compte administratif :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M 14,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur GEIST, premier vice-président,

### A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2012 dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section de fonctionnement : 635 414,27 € (excédent),
  - Section investissement : 866 223,72 € (déficit).

- Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 464 009,01 €	7 886 297,99 €
Section investissement	1 732 550,24 €	1 042 604,87 €
Restes à réaliser	262 540,33 €	2 116 448,50 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
  - Section de fonctionnement : 1 057 703,25 € (excédent)
  - Section investissement : 1 556 169,09 € (déficit)

① Madame BELDENT rentre dans la salle du Conseil Communautaire à 20 h 28.

### ⇒ Pour le compte de gestion :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,

- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif des Services Généraux pour l'exercice 2012,

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **approuve** le compte de Gestion des Services Généraux pour l'exercice 2012 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

\* \* \*

**◆ I - 3 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 :**

Madame BELDENT explique que le compte administratif, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, donne les résultats suivants :

❖ Excédent de fonctionnement : 1 057 703,25 €

C'est l'excédent de fonctionnement qui fait l'objet d'une affectation de résultat, afin d'alimenter les recettes de la section d'investissement ; il est proposé de le répartir ainsi qu'il suit :

- 171 528,34 € au compte 1068, en recettes d'investissement,
- 886 174,91 € au compte 002 en recettes de d'exploitation.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2012,

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2012 des Services Généraux :

Compte	Libellé	Résultats
1068	Excédent de fonctionnement.....	171 528,34 €
002	Résultat de fonctionnement reporté.....	886 174,91 €

\* \* \*

**◆ I - 4 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2013 :**

Madame BELDENT donne lecture de la motion déposée par les élus de La Ferté sous Jouarre.

## Projet d'amendement au Budget de la CCPF

### Exposé des motifs

#### Rappel historique

Le 7 juin 2006, la CCPF a demandé au Conseil Régional et au Conseil général à pouvoir bénéficier du dispositif de soutien à la création de cinémas en territoire rural. Ce dispositif intéressait en effet initialement Provins, Coulommiers, La Ferté-Gaucher.

Satisfaction a été donnée pour l'élargissement du dispositif au Pays Fertois, accompagnée d'une décision de financement à hauteur de 50 %.

La CCPF, par vote du 15 novembre 2006, a donc engagé les études préalables pour un équipement sis à la Ferté-sous-Jouarre sur un terrain mis à disposition par la ville. Un appel d'offres pour une délégation de service public a été également lancé.

- Les délais imposés à la réalisation de cet équipement ont été prorogés par le Conseil général et le Conseil régional.
- Un délégataire du service public a été choisi et les travaux de la commission Affaires Sociales et Culture ont conduit à préférer au site de la Ferté-sous-Jouarre, un site à Sept-Sorts sur la zone commerciale.

#### Motivations

Compte tenu des délais impartis par le Conseil général et le Conseil régional pour l'engagement de cette opération, il appartient à la Communauté de Communes du Pays Fertois d'inscrire ou non au budget 2013 les crédits nécessaires à l'éventuelle acquisition d'un nouveau terrain.

Rappelons que cette décision ne peut être différée sauf à renoncer aux importantes subventions actées et donc à la réalisation d'un projet qui a suscité une importante mobilisation citoyenne. La piste qui conduirait à différer le projet dans l'attente d'un nouvel équipement commercial à Sept-Sorts revient à l'enterrer poliment. On sait en effet que l'adoption du PLU de cette commune est loin d'être aboutie.

Rappelons aussi que cet équipement n'est pas un simple équipement de loisirs dont la réalisation incombe à la seule discrétion du secteur marchand. C'est un équipement culturel, et éducatif. Les exigences du cahier des charges du délégataire le montrent.

Cet équipement, le Pays Fertois en a besoin, comme il a eu besoin il y a quelques années d'un lycée. Il s'agit de maintenir l'attractivité du territoire.

Il s'agit d'offrir à toutes et tous, la possibilité dans un cadre scolaire ou de loisirs, de découvrir et d'apprécier toutes les ouvertures culturelles offertes par le septième art. Veillons à ce qu'il ne devienne pas un « territoire-dortoir ». Un tel équipement n'est pas un luxe. On peut regretter qu'à l'encontre d'autres territoires plus urbanisés, la collectivité ici ait à intervenir pour soutenir un projet qui, ailleurs, serait porté par le secteur privé. On observera qu'il serait au contraire tout à l'honneur du Pays Fertois de s'engager dans une telle démarche, qui bénéficierait à l'ensemble des habitants, de tous âges, ce qui n'est pas toujours le cas des équipements sportifs réalisés ou en cours de réalisation.

L'investissement est certes important, mais il ne doit pas être opposé à d'autres projets. Il doit être planifié dans le temps.

En terme de méthode, les arguments selon lesquels le propriétaire du terrain ne retiendrait pas les estimations des domaines, selon lesquels les banques ne suivraient pas, ne peuvent conduire à refuser a priori l'examen de la poursuite de ce projet, dans lequel la Communauté de Communes du Pays Fertois est déjà fortement engagée.

L'attention des conseillers est également attirée sur la nécessité de rembourser les subventions déjà versées en cas de non achèvement du projet

Aussi est-il proposé à l'assemblée, au regard de ces éléments, d'adopter l'amendement suivant :

#### Amendement

##### Article 1

Il est proposé d'inscrire au chapitre 21 la dépense suivante d'investissement :

- Poursuite de la réalisation d'un cinéma : 300 000 €

Équilibrée par une diminution :

- du compte 022 pour 150 000 €
- du compte 023 pour 150 000 €

Les délégués de La Ferté sous Jouarre demandent à ce que leur motion soit soumise au vote de l'assemblée.

Monsieur RIGAULT souligne qu'en général un amendement est discuté à la suite de la présentation du budget.

Madame BELDENT lui répond que cette motion a un impact direct sur le budget prévisionnel 2013.

Monsieur FLEISCHMAN remarque que si l'amendement est voté, celui-ci oriente le budget.

Monsieur ROMANOW souligne que le but de la motion est l'achat du terrain pour le cinéma pour permettre la continuité du projet.

Madame PIERRE précise que le projet d'amendement est applicable sur le projet de budget dans sa version I et permet de ne pas abandonner le projet de cinéma avec les conséquences financières qui en découleraient. Il constitue un acte fait pour les financiers.

Monsieur BOISDRON souligne que la négociation avec le propriétaire du terrain pourrait s'avérer ardue.

Monsieur CELERIER remarque que le budget proposé sans le cinéma n'est pas sincère car il ne tient pas compte du remboursement des subventions et des amortissements, des frais engagés en investissement pour ce projet.

Madame BELDENT lui rappelle le précédent en matière d'amortissement avec le terrain des Effaneaux, et précise que le remboursement sera négocié avec les financeurs et l'amortissement avec la DGFIP. Elle souligne qu'un projet sur la zone de Sept Sorts pourrait être envisagé.

Monsieur CELERIER insiste sur le remboursement des subventions qui risque d'engendrer une hausse de la fiscalité.

Madame BELDENT précise que le remboursement est couvert par les dépenses imprévues et pourrait faire l'objet d'une décision modificative.

Monsieur FORTIER demande si la commune de Sept Sorts a un droit de préemption, comme ce n'est pas le cas, il souligne que le propriétaire fait ce qu'il veut.

Madame BELDENT précise que le propriétaire souhaite vendre son terrain à hauteur de 500 000 €.

Monsieur BIMBI abonde dans le sens de Monsieur CELERIER : il est incohérent de ne pas prévoir le remboursement des subventions alors que le projet est enterré.

Madame BELDENT lui répond que ceci dépend de la décision de l'assemblée et qu'une décision modificative est toujours possible.

Monsieur COUBEAU rappelle que La Ferté sous Jouarre a mis un terrain à disposition.

Madame BELDENT lui rappelle les inconvénients de ce terrain.

Monsieur GOULLIEUX donne l'exemple du cinéma à Coulommiers, et précise que les élus de Jouarre voteront le budget proposé sans augmentation d'impôts.



Les délégués de La Ferté sous Jouarre demandent une suspension de séance.

Madame BELDENT suspend la séance à 20h50.

Reprise des débats à 20h56.

Il est exposé que le budget 2013 s'établit à hauteur de 12 665 371,03 €, et s'appuie sur la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale.

Ce budget peut s'expliquer :

➤ **Section de fonctionnement : 8 167 661,91 €**

#### **DEPENSES :**

☐ **Chapitre 011 :** 2 956 650 € avec des augmentations par rapport à 2011 concernant l'eau (compte 60611) du fait de la piscine, l'énergie (60612) prenant en compte les salles de sports de Saâcy et de Changis, les carburants, les contrats de prestation de services (611) du fait du ramassage des ordures ménagères, les bâtiments (61522) plus nombreux à entretenir, les assurances (616) du fait d'une dommage ouvrage pour le tennis, les frais de télécommunications (6262) et d'affranchissement (6261), et autres impôts et taxes (637) du fait de la taxe sur les bureaux. Certaines lignes budgétaires sont en baisse comme autres fournitures (60628) du fait des travaux terminés à la piscine, les voies et réseaux (61523) liés au marché de voirie pour les communes, les transports (6247) du fait de l'économie de la TVA.

➡ Monsieur GOULLIEUX demande pourquoi l'article lié aux transports est en baisse.

Monsieur FORTIER lui répond que depuis une décision du STIF, la Communauté de Communes du Pays Fertois ne paye plus la TVA, sujet qui a fait l'objet d'une délibération.

#### **A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Approuve** le chapitre **011** du budget prévisionnel des Services Généraux.

☐ **Chapitre 012 :** 2 100 000 € prenant en compte les créations de postes pour renforcer les services (urbanismes, relais d'assistantes maternelles) et pour l'intégration du personnel du Centre Social.

#### **A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Approuve** le chapitre **012** du budget prévisionnel des Services Généraux.

☐ **Chapitre 014 :** 133 000 € correspondant au prélèvement du FNGIR.

#### **A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Approuve** le chapitre **014** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 65 :** 2 354 000 dont 90 000 d'indemnités aux élus, 380 000 € à verser au SDIS, 1 720 000 € pour le SMITOM et 80 000 € au Syndicat Mixte Marne Ourcq, 72 000 € de subventions aux associations (du fait du non-versement de la subvention au Centre Social).

➔ Monsieur GEIST demande le détail des subventions.

Il lui est rappelé qu'elles sont en annexe du budget avec le nom des bénéficiaires et le montant alloué.

#### **A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **65** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 66 :** 270 000 € de remboursement des intérêts d'emprunt prenant en compte l'emprunt pour la salle de Changis.

#### **A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **66** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 022 :** 162 011,91 € de dépenses imprévues.

➔ Suite à une question, Madame PIERRE rappelle certains mécanismes budgétaires évoqués dans l'amendement, permettant de financer l'achat du terrain.

#### **A LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

(**11 contre** : M. COUBEAU, M. ESPUELA-LOPEZ, M. VANTYGHM et pouvoir de Mme COLONNA, M. ROUCOU, M. CELERIER et pouvoir de Mme COPEAUX, M. BIMBI, Mme DELAMOTTE, M. FUMERON, M. BENDJEBBAR,  
**6 abstentions** : Mme ABELOOS, Mme PIERRE et pouvoir de M. MORET, M. JUBERT, Mme ETHEVE et M. FORTIER)

- ◇ **Approuve** le chapitre **022** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 042 :** 192 000 € d'amortissement des biens.

#### **A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **042** du budget prévisionnel des Services Généraux.

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

- Chapitre 13 :** 10 000 € de remboursement de l'Etat par rapport à du personnel en contrat aidé.

#### **A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **13** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 70 :** 295 500 € dont 200 000 € liés à la piscine, 70 000 € de participation des familles fréquentant l'école de musique, 25 000 € liés aux émetteurs.

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **70** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 73 :** 5 641 458 € dont 2 430 585 € de fiscalité locale (sans augmentation), 70 873 € de CVAE, 140 000 € du SMERSEM et 3 000 000 € de la TEOM.

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **73** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 74 :** 1 302 529 € dont 750 000 € de DGF, 50 000 € du Département pour l'école de musique, 150 000 € de remboursement des communes concernant les RPI et les interventions musicales dans les écoles, 319 127 € liés principalement à la subvention d'éco-emballage, et aux reversements des budgets eau et assainissement de remboursement des frais.

➡ Suite à une question, Monsieur BIMBI sur le montant en baisse par rapport à 2012, il lui est répondu que le FDTP ne sera peut être plus versé. Monsieur RIGAULT précise qu'en 2012, deux années ont été versées.

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **74** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 75 :** 32 000 € dont 30 000 € de location de l'avenue de Rebais et 2 000 € liés au salon des arts.

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **75** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 002 :** 886 174,91 € résultat excédentaire antérieur reporté.

➤ **En section d'investissement : 4 497 709,12 €**

**DEPENSES :**

- Chapitre 20 :** 20 000 € de frais d'études.

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le chapitre **20** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- Chapitre 204 :** 100 000 € de participation au parking de la Ferté sous Jouarre.

➡ Monsieur GOULLIEUX rappelle que la commune de La Ferté sous Jouarre a une dotation supplémentaire en tant que ville centre et qu'elle bénéficiera des recettes de l'utilisation du parking.



◇ **Approuve** le chapitre **20** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- ❑ **Chapitre 16 :** 420 000 € de remboursement de capital de la dette, incluant le nouvel emprunt pour le tennis.

**A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

(4 abstentions : M. CELERIER et pouvoir de Mme COPEAUX, M. BIMBI, M. FUMERON)

◇ **Approuve** le chapitre **16** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- ❑ **Chapitre 4581 :** 334 000 € de marché de voirie pour les communes.

**A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Approuve** le chapitre **4581** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- ❑ **Restes à réaliser :** 262 540,03 €.

- ❑ **Chapitre 001 :** 1 556 169,09 € résultat (cumulé) déficitaire antérieur.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

- ❑ **Chapitre 13 :** 624 500 € de subvention de la Région, du Département, du CNDS pour le tennis.

⇒ Monsieur GOULLIEUX s'interroge sur la sureté des subventions en donnant l'exemple de sa commune.

**A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

(2 abstentions : M. CELERIER et pouvoir de Mme COPEAUX)

◇ **Approuve** le chapitre **13** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- ❑ **Chapitre 16 :** 350 000 € d'emprunt pour le tennis.

**A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

(7 abstentions : M. ESPUELA-LOPEZ, M. VANTYGHM et pouvoir de Mme COLONNA, M. CELERIER et pouvoir de Mme COPEAUX, M. BIMBI, M. FUMERON)

◇ **Approuve** le chapitre **16** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- ❑ **Chapitre 10 :** 434 760,62 € dont 263 232,28 € de FCTVA et 171 528,34 € d'affectation du résultat.

**A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Approuve** le chapitre **10** du budget prévisionnel des Services Généraux.

- ❑ **Chapitre 4582 :** 340 000 € de remboursement des communes pour le marché de voirie.

**A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Approuve** le chapitre **4582** du budget prévisionnel des Services Généraux.

□ **Chapitre 040** : 192 000 € d'amortissement corollaire du chapitre 042.

#### A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le chapitre **040** du budget prévisionnel des Services Généraux.

□ **Restes à réaliser** : 2 116 448,50 €

\* \* \*

#### ◆ I - 5 ■ TEOM ANNÉE 2013 :

⇒ Vote des Taux

Monsieur ROMANOW expose que :

##### 1. Rappel du calcul des taux :

Les dépenses engagées, pour une année, par zone, pour la collecte des déchets, sont reversées par les contribuables de chaque commune sur la base de la taxe foncière sur le bâti. Un taux par zone est ainsi défini :

$\text{TAUX} = \frac{\text{Produits attendus (dépenses engagées par zones fiscales)}}{\text{Bases prévisionnelles TF sur lesquelles s'applique le taux de la TEOM}}$
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

##### 2. Rappel du mode de répartition des dépenses validé par le conseil communautaire en 2010 :

- somme des dépenses réelles pour le traitement des ordures ménagères, les déchets verts et spéciaux, les encombrants, pour les communes qui bénéficient des services optionnels.
- le temps de collecte du tri sélectif est réparti par rapport à la population de chaque commune et de chaque zone.

##### 3. Réalisation du budget « TEOM » 2012 :

Les dépenses réalisées en 2012 sont supérieures aux dépenses prévisionnelles, notamment les dépenses relatives au traitement et à la collecte des ordures ménagères et à la collecte du tri sélectif.

##### 4. Budget « TEOM » 2013 :

Le total des dépenses prévisionnelles de la TEOM, inscrites au BP 2013, qui prend en compte les augmentations du prix des prestations et la régularisation 2012, est estimé à 3 000 000 €.

##### 5. Informations :

A ce jour, VEOLIA n'a pas encore transmis le temps de collecte et les tonnages réels, par commune, pour l'année 2012. Les taux de la TEOM 2013 sont calculés par rapport aux données de VEOLIA de l'année précédente.

De ce fait, dès que possible un tableau récapitulatif des prestations par commune actualisé sera transmis à chacun.

## TEOM 2013

Prestations	2012		Ecart	BP 2013
	BP 2012	Réalisé 2012		
<b>OM : TRAITEMENT</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 762 705</b>	<b>62 705</b>	<b>1 800 000</b>
<b>OM COLLECTE</b>	<b>770 000</b>	<b>803 919</b>	<b>33 919</b>	<b>780 000</b>
<b>COLLECTE TRI SELECTIF</b>	<b>315 000</b>	<b>322 990</b>	<b>7 990</b>	<b>325 000</b>
BACS BLEUS, GRIS	40 000	30 699	-	30 000
BORNES A VERRE	7 500	3 025	4 475	5 000
SUBV ECO-EMBALLAGE	200 000	231 020	61 020	239 000
	<b>162 500</b>	<b>125 693</b>	<b>36 807</b>	<b>121 000</b>
<b>COLLECTE VERRE</b>	<b>50 000</b>	<b>48 644</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>
<b>COLLECTE DECHETS VERTS</b>	<b>125 000</b>	<b>123 715</b>	<b>-</b>	<b>125 000</b>
BACS DECHETS VERTS	10 000	-	-	-
SACS DECHETS VERTS	50 000	62 718	12 718	50 000
	<b>60 000</b>	<b>62 718</b>	<b>12 718</b>	<b>50 000</b>
<b>EXTRA MENAGERS</b>	<b>71 000</b>	<b>69 715</b>	<b>-</b>	<b>70 000</b>
<b>DECHETS SPECIAUX</b>	<b>4 000</b>	<b>3 238</b>	<b>4 238</b>	<b>4 000</b>
<b>REGULARISATION 2011 SUR BP 2012</b>	<b>45 682</b>	<b>45 682</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PRESTATIONS</b>	<b>2 988 182</b>	<b>2 997 385</b>	<b>9 203</b>	<b>3 000 000</b>
<b>TEOM</b>	<b>2 990 000</b>	<b>2 999 772</b>	<b>-</b>	<b>9 772</b>
Ecart dépenses		9 203		
Ecart recettes		9 772		
<b>REGULARISATION 2012 SUR BP 2013</b>	<b>-</b>	<b>569</b>	<b>-</b>	<b>569</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 988 182</b>	<b>2 999 431</b>	<b>-</b>	<b>2 999 431</b>
	<b>2 990 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>-</b>	<b>3 000 000 €</b>

➤ Monsieur ROMANOW précise que les taux de 2012 sont reconduits sans augmentation, que le même principe de zonage est conservé et que le calcul est fait sur l'exercice antérieur.

Monsieur VALLÉE estime que les taux pour Bassevelles et Bussières sont trop importants.

Monsieur ROMANOW souligne que la Commission Environnement et Développement Durable travaillera cette année pour revoir le mode de calcul et les taux.

Monsieur GOULLIEUX souhaite savoir quand sera mis en place le nouveau système qui devait faire faire des économies.

Madame BELDENT lui répond que la collecte robotisée, devant être mise en place début octobre, permettra d'éviter une hausse du coût des prestations.

Une discussion s'engage sur le problème de stockage des conteneurs lié à la collecte robotisée.

Monsieur BIMBI souligne que cette collecte entraîne des contraintes pour les usagers, et une inquiétude pour le personnel.

Madame PIERRE rappelle son désaccord sur les conséquences du nouveau contrat avec la disparition des ripeurs.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°2009/081 du 07 octobre 2009 concernant le regroupement par zonage,

**A LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

**(16 contres** : M. VALLÉE, M. RICHARD, M. LA GRECA, M. FERON, M. GOULLIEUX et pouvoir de M. DE SOUSA, Mme BADDOUR, Mme ABELOOS, M. VANTYGHEM et pouvoir de Mme COLONNA, M. CELERIER et pouvoir de Mme COPEAUX, M. BIMBI, M. BENDJEBBAR, M. COUBEAU, M. FUMERON -

**8 abstentions** : Mme PIERRE et pouvoir de M. MORET, M. BOSDURE, M. JUBERT, Mme ETHEVE, M. VIVET, M. BOISNIER et M. HENNEQUIN)

◇ **Approuve** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2013, ainsi qu'il suit :

**TEOM : TAUX 2013**

ZONES	Bases fiscales TF Bâti 2012 pour mémoire	Bases fiscales TF Bâti prévisionnelles	Produit attendu 2012 pour mémoire	Produit attendu 2013	Taux 2013	Taux 2012 pour mémoire
Chamigny Changis sur Marne Reuil en Brie Ussy sur Marne	2 704 571	2 712 675	410 534	411 784	15,18%	15,18%
La Ferté sous Jouarre	7 030 728	7 038 493	1 161 509	1 162 759	16,52%	16,52%
Sept Sorts	672 082	680 588	99 409	100 659	14,79%	14,79%
Jouarre Pierre Levée Sammeron Signy Signets	3 660 492	3 667 014	649 645	650 895	17,75%	17,75%
Basseville Bussièrès	400 194	405 997	86 283	87 533	21,56%	21,56%
Citry Nanteuil sur Marne Saâcy sur Marne	2 033 737	2 043 733	261 574	262 824	12,86%	12,86%
Luzancy Sainte Aulde Méry sur Marne	1 520 460	1 530 876	192 712	193 962	12,67%	12,67%
St Jean les 2 Jumeaux	788 146	795 971	128 334	129 584	16,28%	16,28%
<b>TOTAUX</b>	<b>18 810 410</b>	<b>18 875 347</b>	<b>2 990 000</b>	<b>3 000 000</b>		

\* \* \*



◆ I – 6 ■ TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2013 :

Madame BELDENT explique que pour la deuxième année consécutive, il est proposé que, pour cette année 2013, la fiscalité locale ne subisse pas d'augmentation et donc de reconduire les taux de 2012.

Les taux 2013 seraient de :

- 4,32 % pour la taxe d'habitation,
- 5,26 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 10,18 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- 3,74 % pour la contribution foncière des entreprises.

☉ Monsieur GEIST précise qu'il a voté le budget, comme certains de ses collègues, car cette année il n'y a pas d'augmentation d'impôts, ni d'investissement, comme vient de le préciser La Présidente contrairement à l'année dernière, et ce sera une année de gestion courante avec une autre méthode de gouvernance.

Madame BELDENT lui rappelle que l'année dernière il n'y avait ni hausse d'impôts, ni investissements nouveaux, contrairement à ce qu'il affirme, et que pourtant il ne l'a pas voté.

Monsieur SUSINI précise que l'investissement lié au tennis n'a été voté par l'assemblée que le 12 septembre 2012.

M. BIMBI souligne que les années antérieures les hausses d'impôts étaient pour financer des investissements dont le cinéma.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission des « Finances »,

**A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

**(9 abstentions** : Mme ABELOOS, M. ESPUELA-LOPEZ, M. COUBEAU, M. ROUCOU, M. CELERIER et pouvoir de Mme COPEAUX, M. BIMBI, M. FUMERON, M. BENDJEBBAR)

◇ **Décide** de fixer les taux d'imposition de l'année 2013, soit pour la :

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation.....	4,32 %
Taxe pour le foncier bâti.....	5,26 %
Taxe pour le foncier non bâti.....	10,18 %
Contribution foncière des entreprises.....	3,74 %

\* \* \*

◆ I – 7 ■ MOTION SUR L'INSCRIPTION AU SDRIF 2013 D'UN SECTEUR D'URBANISATION DE 75 HECTARES SUR LE SITE DES EFFANEAUX :

Madame BELDENT donne lecture de la motion :

- Considérant la nécessité d'un développement économique sur les Communautés de Communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq, et particulièrement dans la période actuelle de dégradation aigues des situations économique et de l'emploi sur nos territoires,
- Considérant les sommes déjà investies pour l'acquisition et la viabilisation des terrains par le Syndicat Mixte Marne-Ourcq regroupant les deux Communautés de Communes précitées,
- Considérant que le projet de zone d'activité n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000,

☞ Madame BELDENT précise qu'elle a eu un entretien avec M. AMEDRO et qu'il conviendrait que les élus se mobilisent auprès du commissaire concernant le SDRIF qui sera présent à Meaux et à Coulommiers.

Monsieur GOULLIEUX demande pourquoi il ne reste plus que deux pastilles.

Madame BELDENT lui répond que la réponse lui a déjà été donnée.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

**A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**  
**(une abstention : M. OUDARD)**

- Demande l'inscription au projet du SDRIF 2013 un secteur d'urbanisation préférentielle d'une surface de 75 hectares (3 pastilles) sur le site dit des Effaneaux en bordure de l'échangeur n°19 de l'Autoroute A4 sur les communes de Dhuisy, de Chamigny et de Sainte Aulde.

☞ Monsieur RIGAULT précise que les deux communautés de communes et le syndicat vont dans le même sens ; il souhaite que les communes et les élus aient la même démarche auprès du commissaire enquêteur.

Monsieur ROUCOU souhaite qu'un point juridique et financier soit donné aux élus sur le dossier de la Zone des Effaneaux.

Madame ROBCIS souligne qu'il existe encore beaucoup d'incertitudes sur la Zone des Effaneaux.

Monsieur RIGAULT rappelle que les différentes autorisations annulées en 1<sup>ère</sup> instance font l'objet d'une procédure d'appel. En parallèle un nouvel aménageur a déposé un permis de construire, d'aménager, d'exploitation..... néanmoins en septembre une nouvelle législation est intervenue exigeant une étude d'impact sur une année entière. Il précise que le nouveau projet prévoit des zones de logistique, de PMI/PME,... et que le coût de l'aménagement intérieur de la zone est à la charge de l'aménageur.

Monsieur SUSINI demande à avoir un calendrier pour savoir à quel moment le pays Fertois et de l'Ourcq auront une offre concrète d'emplois.

Monsieur RIGAULT répond que la promesse de vente arrive à échéance en 2014 s'il n'y a pas de recours et qu'en 2015, Batilogistic installe sa plate forme logistique.

Madame ROBCIS souligne que la situation du développement économique est bloquée aussi bien sur les Effeneaux qu'à Sept Sorts.

Madame BELDENT précise qu'il y a beaucoup de demandes d'entrepreneurs pour s'installer.

\* \* \*

#### ◆ I – 8 ■ MODIFICATION STATUTAIRE DU SMERSEM – ARTICLE 7 – DUREE DU SYNDICAT :

Madame BELDENT expose que la création à titre temporaire du SMERSEM, en décembre 2008, s'est inscrite dans le processus de rationalisation des structures intercommunales compétentes en matière d'électricité engagé afin de satisfaire aux exigences de la loi sur l'énergie du 7 décembre 2006 prévoyant la création d'une autorité départementale unique.

Par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2011, Monsieur le Préfet a modifié l'article 7 des statuts du SMERSEM relatif à sa durée de vie. Le syndicat a ainsi été autorisé à exister jusqu'au 30 juin 2012, le calendrier prévisionnel de regroupement des différentes entités n'ayant pu être respecté.

Dans le cadre du schéma départemental de la coopération intercommunale dont la loi portant réforme des collectivités territoriales prévoit la réalisation, le principe de la fusion des cinq syndicats compétents en matière d'électricité que sont le SIESM, le SIER du Sud-Ouest Seine-et-Marnais, le SIER du Sud-Est Seine-et-Marnais, le SIER de Donnemarie-Dontilly, le SMERSEM, a été validé par la commission départementale de la coopération intercommunale, entériné par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011.

Le processus de fusion de tous les syndicats compétents en matière d'électricité étant engagé, la durée de vie du SMERSEM a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2013.

Un arrêté de création de cette nouvelle structure départementale ayant été pris avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il convient de procéder à nouveau à la modification des statuts du syndicat afin d'allonger sa durée de vie jusqu'au 31 décembre 2013.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- Vu la délibération du Comité du SMERSEM en date du 28 Mars 2013 adoptant la modification de l'article 7 des statuts du SMERSEM – DUREE DU SYNDICAT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20,

#### A L'UNANIMITÉ :

◇ **Adopte** la modification de l'article 7 des statuts du SMERSEM – DUREE DU SYNDICAT rédigé comme suit :

##### Article 7 – Durée du Syndicat :

Le Syndicat a une vocation transitoire, dans l'attente de la création du syndicat départemental unique conformément aux dispositions de l'article L.2224-31 du CGCT. En conséquence, il sera dissous de plein droit au plus tard le 31 décembre 2013.

➡ Monsieur RIGAULT souligne que pour les Effaneaux, l'intérêt est de prolonger la durée de vie du SMERSEM avec qui il est plus aisé de discuter, par rapport à la compétence gaz, qu'avec un syndicat qui serait départemental.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT lève la séance à 22 h 30.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le .....

La Présidente,

J. BELDENT

